

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

**DELIBERATION N° 252/12/2017 : EXTENSION DU STADE BAGATELLE DE MONTAUBAN :
MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Francis LABRUYERE à Jean-Martial DEJEAN, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, Jean-François GARRIGUES, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

Ne participe pas au vote : Monsieur Jean-François GARRIGUES



**Monsieur Claude VIGOUROUX donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°151 du 17 juillet 2017,

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution au profit de la Ville de Montauban d'un fonds de concours de 162 367 € pour le projet d'extension du stade de Bagatelle conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Études et Travaux	2 200 000 €	Région (7,5%)	162 367 €
		Département (4%)	94 200 €
		Grand Montauban-Fonds concours (7,5%)	162 367 €
		État-Soutien public local (50%)	1 100 000 €
		Ville de Montauban (31%)	681 066 €
TOTAL	2 200 000 €		2 200 000 €

Le projet d'extension du stade entre en effet dans le cadre des projets qui seront financés par la Région dans le cadre du Contrat Régional Unique du Grand Montauban et ce Contrat impose, pour les projets communaux, que le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération soit d'un montant au moins équivalent à celui de la subvention régionale.

Or, suite à la fusion des régions intervenue l'an dernier, une révision et une harmonisation des politiques d'intervention de la région Occitanie ont été engagées. Ses critères d'intervention sont désormais plus favorables pour les équipements sportifs et la Ville de Montauban sollicite donc une subvention régionale plus élevée, à savoir d'un montant de 268 848,30 €.

Par voie de conséquence, la Ville de Montauban demande également une modification du montant du fonds de concours attribué par le Grand Montauban, à savoir que le fonds de concours soit désormais de 268 848,30 €.

Le plan de financement du projet d'extension du stade porté par la Ville est donc modifié comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Études et Travaux	2 200 000,00 €	Région (12%)	268 848,30 €
		Département (4%)	94 200,00 €
		Grand Montauban-Fonds concours (12%)	268 848,30 €
		État-Soutien public local (50%)	1 100 000,00 €
		Ville de Montauban (22%)	468 103,40 €
TOTAL	2 200 000,00 €		2 200 000,00 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la modification du montant du fonds de concours attribué à la ville de Montauban pour l'extension du stade de Bagatelle, fonds de concours désormais porté à 268 848,30 €.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification du montant du fonds de concours attribué à la ville de Montauban pour l'extension du stade de Bagatelle, fonds de concours désormais porté à 268 848,30 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 DEC. 2017

De sa publication le :

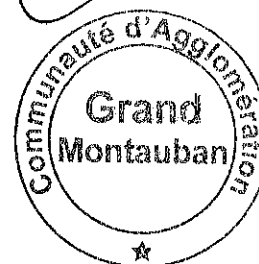
28 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES



PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE
28 DEC. 2017
ARRIVÉE